

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-259

Objet : Village du Père Noël du 16 au 18 décembre 2022

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants,
En raison du Village du Père Noël qui aura lieu du 16 au 18 décembre 2022 et afin de garantir la sécurité des usagers de la place du Général de Gaulle,

ARRETE :

ARTICLE 1 : STATIONNEMENT :

- Le stationnement sera interdit ruelle du Kiosque sur les emplacements situés le long du parvis du Kiosque et Place du Général de Gaulle sur le parking face à la mairie-médiathèque sur la rangée située le long du parvis du Kiosque, **et ce, du vendredi 16 décembre à 12h au dimanche 18 décembre jusqu'à 21h.**
- Le stationnement sera interdit sur l'ensemble la Place du Général de Gaulle depuis les feux jusqu'à la rue de l'Eglise, rue Louis Blanckaert, allée des Giroflées, **ruelle de l'Eglise y compris parking privé derrière le n°2 et 4** et ruelles derrière le Kiosque et Monument aux Morts, et ce, **le dimanche 18 décembre 2022 de 14h à 20h.**

ARTICLE 2 : CIRCULATION VEHICULES :

La circulation sera interdite à tout véhicule (sauf services et secours) place du Général de Gaulle depuis les feux jusqu'à la rue de l'Eglise, y compris la ruelle derrière le Kiosque et la ruelle derrière le monument aux Morts, rue Louis Blanckaert et ruelle de l'Eglise, et ce, **le dimanche 18 décembre de 14h à 20h**, une déviation sera mise en place comme suit :

- Les véhicules venant de Ledringhem seront déviés par la Candaele Straete puis route d'Esquelbecq,
- Les véhicules venant de Cassel et se dirigeant vers Dunkerque seront déviés par la rue de l'Aubépine, allée des Giroflées, route de Steenvoorde puis rue d'Herzeele ;
- Les véhicules venant de Dunkerque et se dirigeant vers Cassel seront déviés par la rue d'Herzeele, route de Steenvoorde, allée des Giroflées , rue de l'Aubépine puis rue de Cassel .

Durant toute la durée de la déviation l'Allée des Giroflées sera mise en double sens.

CIRCULATION PIETONS :

Durant toute la durée de préparation des spectacles pyrotechnique et descente du Père Noël de l'Eglise, **la circulation des piétons sera interdite dans une zone allant de la rue Louis Blanckaert jusqu'à l'Eglise et ruelle de l'Eglise.**

Seul un accès délimité par des barrières mobiles sera ouvert sur le trottoir devant les n°1 au 17 place du Général de Gaulle (ex-Karakter à Alliance), et ce, **le dimanche 18 décembre 2022 de 14h à 20h.**

ARTICLE 3 : durant toute la durée du spectacle pyrotechnique **du dimanche 18 décembre 2022, de 18h à 19h45 environ**, l'éclairage public de la place du Général de Gaulle sera éteint.

ARTICLE 4 : Ces restrictions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les services municipaux et prendront fin dès son retrait.

ARTICLE 5 : Tous les véhicules en infraction sont considérés en stationnement gênant (R417-10 du Code de la route) et pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 6 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié, transmis à :
Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Responsable Vories Arrondissement de DUNKERQUE,
Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ,
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 08/11/2022

le Maire,
Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication ou notification le 08/11/2022
Le Maire,
Frédéric DEVOS

